

26 janvier 2012

Cérémonie d'ouverture du projet Tempus « Vers l'Agence libanaise  
d'Assurance Qualité »  
(Université de Balamand, jeudi 26 janvier 2012 – 10h00)

Monsieur le Ministre,  
Madame l'Ambassadeur,  
Monsieur le Président,  
Messieurs les vice-présidents, recteurs, vice-recteurs et doyens,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et remercie l'université de Balamand de nous accueillir à l'occasion du lancement du projet Tempus intitulé « Vers l'Agence Libanaise d'Assurance Qualité ». Je salue tout particulièrement la présence à cette importante manifestation de son excellence Monsieur le ministre Hassan Diab, ainsi que de Madame l'Ambassadeur Angelina Eichhorst. Je me réjouis de la participation de la France à cette cérémonie, laquelle témoigne de notre engagement, aux côtés des universités libanaises, en faveur d'un système académique toujours plus performant et dont les programmes sont constamment réajustés aux normes de qualité internationalement reconnues. Enfin, je voudrais saluer l'initiative du professeur Chafik Mokbel de l'université de Balamand, sans laquelle ce projet n'aurait peut-être pas vu le jour.

Je me réjouis tout particulièrement du lancement de ce projet TEMPUS à l'université de Balamand, un établissement qui, en plus d'être idéalement situé, permet de faire la jonction entre les systèmes d'enseignement anglo-saxon et européen. La France suit avec intérêt le développement de cette université qui a su en trente ans s'imposer dans le paysage universitaire libanais. La qualité académique de ses formations, dispensées en trois langues, est aujourd'hui incontestable. L'université a jusqu'à présent réussi à préserver un équilibre linguistique qui reflète la société libanaise, et qui va de pair avec la diversité de ses diplômés. Je veux ici réaffirmer le souhait d'étendre notre coopération avec l'université de Balamand. Nous y sommes d'autant plus attachés que l'université entretient de nombreux liens avec la France, comme en témoignent les partenariats développés par sa faculté des lettres et des sciences humaines, l'Institut Universitaire de Technologie Issam M. Fares, ou encore l'ALBA, avec des établissements français de premier plan.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la mondialisation se caractérise par une mobilité grandissante des individus, mettant ainsi à la fois en compétition et en partenariat divers systèmes nationaux. Dans ce contexte d'internationalisation croissante de l'enseignement supérieur, la reconnaissance des diplômes est cruciale et oblige les universités à constamment s'adapter aux normes de qualité mondialement reconnues ainsi qu'aux évolutions du marché du travail, ce qui implique notamment une évaluation et un réajustement réguliers des programmes de formation.

Dans la perspective d'une compétition internationale croissante, la mise en place d'un système national d'assurance qualité est désormais la priorité des acteurs de l'enseignement supérieur libanais, comme le prouve le projet de loi de création d'une agence nationale d'assurance qualité. Je me réjouis de ce projet de loi car, parmi toutes les réformes en cours dans l'enseignement supérieur libanais, celle-ci est fondamentale. Indépendante, la future agence devra être, à mon sens, le pilier du dispositif d'évaluation et d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur libanais, de leur gouvernance comme de leurs programmes. La mise en place d'une telle agence devrait permettre d'établir un lien permanent et de consolider la confiance entre les universités et l'Etat, pour une meilleure mutualisation des efforts entrepris dans l'enseignement supérieur. Elle facilitera également la reconnaissance internationale des diplômes délivrés par les universités libanaises.

La France soutient et continuera à soutenir la réforme de l'enseignement supérieur libanais. Elle s'est d'ailleurs beaucoup investie en amont du projet TEMPUS dans le domaine de la qualité et je voudrais, à ce titre, saluer le rôle que jouent les universités françaises et le Centre international d'études pédagogiques. Ce projet TEMPUS vient à son heure préparer la mise en place de la loi de création d'une agence nationale d'assurance qualité. En effet, d'une part, il contribuera à la réflexion sur les normes de qualité assorties de mécanismes d'évaluation à la fois internes et externes aux établissements. D'autre part, le projet TEMPUS permettra d'assurer la formation des experts qui seront les cadres de la future agence nationale d'assurance qualité. A tous ces titres, le lancement du projet TEMPUS est un moment important pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Liban.

Je vous remercie de votre attention.